COLLOQUE DU CFQCU 18 MAI 2016 – QUÉBEC

ATELIER DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES CONJOINTS DE FORMATION

FRANCE-QUÉBEC

TERMINOLOGIE, AVANTAGES ET ENJEUX DES DOUBLES DIPLÔMES

Sylvie Daviet (Université d'Aix-Marseille) et Jocelyne Faucher (Université de Sherbrooke)

Plan de la présentation

- 1- Typologie des ententes et terminologie
- 2- Avantages pour les parties prenantes
- 3- Facteurs favorables et facteurs limitants

1- Typologie - terminologie

- Double diplôme : 2 (ou +) diplômes délivrés aux étudiants de 2 établissements à l'issue de programmes dont les contenus sont reconnus équivalents.
- Diplôme conjoint : un diplôme unique conjointement délivré par 2 (ou +) établissements à l'issue de programmes dont les contenus sont reconnus équivalents.
- Cotutelle: forme particulière de double diplôme ou de diplôme conjoint
- Formation délocalisée : diplôme d'un établissement A délivré à des étudiants ayant suivi un parcours dans une université B, sous contrôle de l'établissement A
- Diplôme en partenariat international (DPI): terme générique désignant l'ensemble des doubles diplômes, diplômes conjoints et formations délocalisées
- Echange « diplômant » : des étudiants de l'université A acquittent des droits dans l'université B et obtiennent les 2 diplômes à l'issue d'un double cursus, dispositif unilatéral.

Diplôme en Partenariat International

Double Diplôme

- Diplôme délivré par 2 (ou +) établissements à l'issue de programmes dont les contenus sont reconnus équivalents.
- Chacun des établissements partenaires doit être habilité à délivrer ce diplôme (c.f. Décret n°:2005-450 du 11/05/2005)
- Chaque établissement partenaire délivre son propre parchemin

Diplôme en Partenariat International

Diplôme Conjoint

- Diplôme délivré conjointement par 2 (ou +)
 établissements à l'issue d'un programme conjoint après
 reconnaissance mutuelle des parcours pédagogiques.
- Modalité de contrôle de connaissances établies de manière commune
- Le diplôme donne lieu à un parchemin unique portant le sceau de chaque établissement partenaire
- Chacun des établissements partenaires doit être habilité à délivrer ce diplôme (c.f. Décret n: 2005-450 du 11/05/2005)

Diplôme en Partenariat International

Formation délocalisée

- Diplôme d'un établissement A délivré à des étudiants ayant suivi un parcours dans une université B, sous contrôle de l'établissement A (mise en œuvre, organisation, suivi de la formation,...)
- Cette formation peut donner lieu à un seul diplôme, un double diplôme ou à un diplôme conjoint
- Cette formation répond aux mêmes exigences de recrutement des candidats, au même niveau d'enseignement et aux mêmes règles de contrôle des connaissances

Pour les universités

- question de réputation, de visibilité, d'attractivité
- adéquation avec la stratégie internationale
- volonté d'améliorer la qualité de la formation
- volonté d'améliorer le classement de l'établissement

Pour les enseignants

- croiser les expériences pédagogiques différentes de deux équipes
- opportunité de mobilité professorale
- perspective: déboucher sur des collaborations de recherche structurantes entre 2 laboratoires,
- reconnaissance de l'institution

Pour les étudiants

- opportunité de mobilité
- CV amélioré pour la poursuite d'études
- perspective de doctorat en cotutelle
- CV amélioré pour l'insertion professionnelle

Pour les employeurs

- intérêt pour des étudiants à profil international
- plus grande adaptabilité, mobilité
- meilleure pratique des langues étrangères
- recrutement facilitant l'accès à d'autres marchés

3- Facteurs favorables et facteurs limitants

Facteurs favorables

- Existence de liens informels préalables
- Contexte national de reconnaissance des diplômes
- Existence de bourses
- Existence d'un dispositif ALUMNI
- Valorisation du double diplôme : cérémonies, sentiment d'appartenance pour que les étudiants soient des ambassadeurs de l'université

3- Facteurs favorables et facteurs limitants

Facteurs limitants et enjeux

- Différences dans les droits d'inscription
- Différences dans les calendriers
- Absence de bourses pour les étudiants
- Moyens insuffisants pour la mobilité des enseignants
- Contraintes des cadres règlementaires nationaux
- Enjeu: renforcer la perspective professionnelle et la dimension de stage
- Enjeu: renforcer la perspective recherche, la maitrise pourrait devenir une passerelle vers la cotutelle

Merci de votre attention

Sylvie Daviet <u>Sylvie.daviet@univ-amu.fr</u>
Vice-Présidente Relations Internationales
Aix-Marseille Université

Jocelyne Faucher <u>Jocelyne.Faucher@USherbrooke.ca</u>
Vice-Rectrice aux Relations internationales et à la vie
Étudiante, Université de Sherbrooke